

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 octobre 2014**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 octobre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Amélie MATEO, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christian VILLOING, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Lucie TENA, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Véronique NEIL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Christophe GAUX, M. David CABLAT, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Stéphane SIMON, Madame Evelyne GELLY -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Thierry LAGRUE suppléant de Mme Florence QUINONERO

Procurations : Monsieur Grégory BRO à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à Madame Béatrice NEGRIER, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Madame Michèle LAGACHERIE à M. David CABLAT, M. Philippe MACHETEL à M. Gérard CABELLO

Excusés : M. Claude CARCELLER, Mme Agnès CONSTANT, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Alexis PESCHER

Absents : Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1


Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

- à l'unanimité des suffrages exprimés,**
- d'adopter la proposition du Président,
 - de modifier ainsi le tableau des effectifs,
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1056 le Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET
--	--



Vu pour être annexé à la délibération n° 1056

Conseil communautaire du 29 septembre 2014,



RAPPORT 1 - 4 <i>Rapporteur : M. Louis VILLARET</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
TABLEAU DES EFFECTIFS	
ADOPTION DES MODIFICATIONS.	



Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des effectifs comme suit pour tenir compte de l'évolution de l'établissement :

- création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques des établissements public de coopération intercommunale de 20 à 40.000 habitants à temps complet

Je propose donc de fixer le tableau des effectifs de la Communauté de communes ainsi qu'il suit :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Adjoint	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché principal	2	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché	10	35 h	
Attaché	1	30/35	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	5	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	8	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	15	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	17,5/35	
Ingénieur principal	2	35 h	INGÉNIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	2	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	1	35 h	AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX

2011	<p>Master 2 professionnel Métiers de la production théâtrale Université Paris III – I FR d'Études Théâtrales. Mention Bien. Sujet de mémoire : <i>Projets culturels et espace public, nouvelle combinaison des villes.</i></p>
2004	<p>Formation - Administration, Gestion, Communication du spectacle vivant et de l'animation culturelle Centre International de Formation aux métiers de l'Audiovisuel, du Multimédia et du Spectacle</p>
2002	<p>Licence professionnelle - Médiation culturelle Université Paris XII</p>
2002	<p>Licence - Lettres Modernes Université Paris VII</p>
<p>LANGUES - INFORMATIQUE - CENTRES D'INTERETS - DIVERS</p>	
	<p>Langues : Anglais et espagnol. Logiciels : Word, Excel, Open Office, Sirius, 3^{ème} acte, Mailchimp Centres d'intérêts : Photographie, écriture dramatique et dramaturgique. Divers : Formation premiers secours, Formation aux risques liés aux incendies.</p>

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	17/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	8/20	
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Infirmière	1	35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX
Educatrice principale	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	32/35	
Educatrice principale	1	30/35	
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	5	35 h	
Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	3	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	7	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17/35	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX

Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	4	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2	31.5/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	31/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	7	30/35	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	28	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	25	

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Président

 Louis VILLARET